BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 04/96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT MINIER SIGNEE LE 10 DECEMBRE 1995 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO, LA SOREMIB ET LA SOCIETE NEERLANDAISE BILLITON METALS B.V.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la résolution n° 01/92/ADP du 17 Juin 1992 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 12 avril 1996
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er . Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention d'investissement minier signée le 10 décembre 1995 entre le Gouvernement du Burkina Faso, la SOREMIB et la Société Néerlandaise BILLITON metals B.V.

Article 4.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 12 avril 1996

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple

OUEDRAOGO Salfo Théodore
1er Vice-Président